Arrêt de pension alimentaire

Par Jean charly
Bonjour,je veut savoir si je peut arrêter de verser pension alimentaire à mon ex pour ma fille quel à 27ans et elle touche bourse de 800? car elle a problème psychologique sachons que je verse 220? depuis 2006 et mon ex est remarie e moi aussil et j'ai une fille de 7 mois et jai beaucoup de problèmes financiers merci de me conseiller quoi je dois faire

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50